

DECRET N° 72-252 du 27 septembre 1972  
chargeant M. Moukadam DJINADOU de l'expédition des affaires courantes du Département du Borgou pendant l'absence du Préfet.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;  
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;  
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;  
VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui l'a complété ;  
VU le Décret n°41/CP/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/CP du 5 Juin 1970, qui l'a complété ;  
VU le Décret n°304/CP/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des Services directement placés sous leur autorité ;

DECRETE :

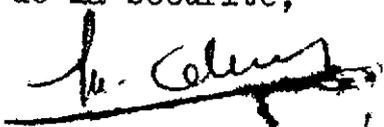
Article 1er.- M. Moukadam DJINADOU, Sous-Préfet de Parakou, est chargé de l'expédition des affaires courantes du Département du Borgou pendant l'absence de M. Pierre YERIMA, Préfet du Borgou.

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel./.

Fait à COTONOU, le 27 septembre 1972

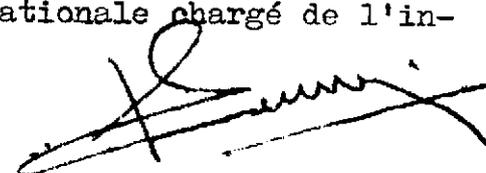
par le Président du Conseil  
Présidentiel, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la Présidence  
du Conseil Présidentiel chargé de  
l'Administration Territoriale et  
de la Sécurité,

  
Mama AROUNA.

  
Justin AHOMADEGBE-TOMETIN.

Pour le Ministre des Finances  
absent, le Ministre de l'Edu-  
cation Nationale chargé de l'in-  
térin

  
Edmond DOSSOU-YOVO

AMPLIATIONS :

JORD 1 - PCP 5 - SGG 5 - MCP 4 - MIS/DAI 12 -  
Ministères 12 - HC 2 - CS 6 - IAA-DCCT-DN 3 -  
IGF-DB-CF 3 - Gde CHANC. 1 - Dtion STAT. 2 -  
DEP-DAGJL 4 - DFP+S/Dtton 6 - DI 8 - Trésor 4 -  
DC 5 - Préfecture 1 - S/Préfecture 1 - Intéressés 2 -  
ACN 2 - ACDN 1 - CEDN-CNI 2.